

**DIPLOME DE COMMERCE**  
**ou**  
**DIPLOME DE SECRETAIRE**  
**ou**  
**DIPLOME DE COMPTABILITE – ASSISTANT(E) DE BUREAU**

**CONDITIONS FINANCIERES ANNEE SCOLAIRE 2019-2020**

**Durée des cours**

|  |              |
|--|--------------|
| Diplôme de Commerce                              | 4 trimestres |
| Diplôme de Secrétaire                            |              |
| Diplôme de Comptabilité – Assistant(e) de bureau |              |

**Tarifs**

- Finance d'inscription (pour nouveaux inscrits uniquement) : CHF 350.-
- Taxe administrative annuelle : CHF 250.-

| Description  | Prix trimestriel |
|--|------------------|
| Diplôme de Commerce  | CHF 5'420.-      |
| Diplôme de Secrétaire  | CHF 5'170.-      |
| Diplôme de Comptabilité – Assistant(e) de bureau (matin – 25 périodes par semaine) | CHF 4'120.-      |

**Finance d'examens**

- Certificat : CHF 100.-
- Diplôme : CHF 150.-

*Le matériel scolaire  
n'est pas compris dans  
l'écolage*

Le premier versement devrait comporter :

Finance d'inscription + taxe administrative + premier écolage

*Une semaine d'essai (sans engagement) est possible, sur demande auprès de la direction.*

./.

## **Conditions de paiement**

- L'écolage se règle trimestriellement à l'avance, sans escompte ni frais supplémentaire.
- En cas de paiement mensuel, supplément de CHF 50.-/par versement.
- En cas de règlement unique annuel, un escompte sera accordé. (Exception, paiement par carte de crédit).

## **Départ anticipé**

### **Article 8 « Départ anticipé et annulation d'inscription » :**

*Le départ d'un élève avant la fin des études pour lesquelles il s'est inscrit doit être annoncé par écrit, trois mois à l'avance pour la fin du trimestre suivant. Les obligations financières restent dues jusqu'à la fin du trimestre suivant. Ces conditions sont valables quelles que soient les raisons du départ anticipé (départ volontaire ou renvoi inclus) et s'appliquent à l'écolage et au logement. En cas d'études d'une durée inférieure à 3 mois, aucun remboursement d'écolage ni de logement n'est prévu en cas de départ anticipé. En cas d'annulation de l'inscription avant le début des cours, le premier trimestre est dû.*

Sous réserve de modification de prix intervenant avant votre inscription.